



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00418

Numéro SIREN : 752 552 240

Nom ou dénomination : 1 CHECK

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2016 sous le numéro de dépôt 7396



N°RCS : 752552240
N°Gestion : 2015 B 418

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION
certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.


Le Greffier

ORDONNANCE

1 CHECK
N°RCS : 752552240
N°Gestion : 2015 B 418

N°2016O00383

Nous, Fabien PAUL,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Nouveau Code de Commerce,

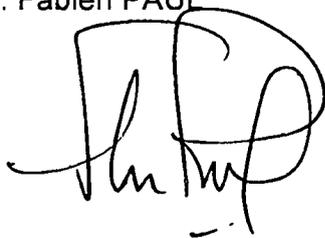
Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 30 septembre 2016, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 1 CHECK 400 Pro Des Anglais 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Liquidons les dépens à la somme de 32,59 €. (trente-deux Euros et 59 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 24 juin 2016

Le Président
M. Fabien PAUL



Le Greffier
Mme Danielle LUCHE



**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(Art L 225-100 du Code de commerce)

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE



A LA REQUETE DE :

La Société 1 CHECK, Société par actions simplifiée au capital de 51.040,00 euros, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 752 552 240, sise 400, Promenade des Anglais – 06200 NICE, représentée par son Président en exercice, Madame Virginie LAFON,

Ayant pour avocat :

La SELARL VENTURY Avocats, société d'avocats au Barreau de GRASSE (Case Palais 364), demeurant 100 rue Albert CAQUOT – Espace BERLIOZ à BIOT SOPHIA-ANTIPOLIS (06410), représentée par Maître NicolasIVALDI

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société 1 CHECK a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2015.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L225-100 du Code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

Qu'en effet, en raison du délai nécessaire à l'établissement des comptes sociaux et à la préparation de l'assemblée, il apparaît opportun de proroger le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

C'EST POURQUOI LE REQUERANT CONCLUT A CE QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De proroger au 30 Septembre 2016 le délai pendant lequel pourra se réunir l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A NICE,
Le 21 juin 2016

Pour le Requéant
Me NicolasIVALDI